

**Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique
de la Onzième Chute de la rivière Mistassini
par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean**

Dossier : 6211-03-025

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 11 septembre au 27 octobre 2014**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini* par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean a pris fin le 27 octobre 2014. Conformément au mandat qui lui a été confié le 7 août 2014 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 11 septembre au 27 octobre 2014, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean souhaite réaliser l'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique au fil de l'eau, dans le secteur de la Onzième Chute de la rivière Mistassini, où cette rivière se scinde en deux bras sur quelques centaines de mètres, en raison de la présence d'îles. À l'étape de la construction, une société en commandite nommée Énergie Hydroélectrique Mistassini S.E.C. serait créée pour se charger du financement, des travaux et de l'exploitation. Les investisseurs de la Société seraient le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine ainsi que les municipalités de Girardville et de Notre-Dame-de-Lorette.

La centrale aurait une puissance installée de 18,3 MW et la production annuelle serait de 88,8 GWh. Un canal ouvert d'aménée d'eau, d'une longueur de 275 m, serait aménagé en rive gauche, dans le bras est de la rivière Mistassini. La prise d'eau serait située à l'extrémité aval de ce canal à la rencontre de la centrale, constituée de deux groupes de turbines et alternateurs. Un canal de fuite d'une longueur de 225 m et d'une largeur de 20 m serait excavé dans le roc, pour restituer l'eau turbinée dans un élargissement naturel de la rivière en aval de la centrale.

Une ligne électrique à 25 kV, nécessitant une autorisation distincte, serait construite par Hydro-Québec TransÉnergie, sur une longueur d'environ trois kilomètres entre la centrale et le réseau existant.

Le promoteur prévoit commencer les travaux en septembre 2015 pour une mise en service de la centrale en 2017. Le coût du projet est évalué à 68,1 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 11 septembre 2014)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors des séances d'information, et à partir de messages électroniques adressés au BAPE. Ces préoccupations sont les suivantes :

- les motifs présentés dans une demande d'audience et leur prise en compte comme prémisses à l'analyse éventuelle d'une commission d'enquête dans le cas où il y aurait audience ;
- la raison d'être du projet dans le contexte énergétique actuel au Québec ;
- la méthode utilisée pour calculer le débit écologique dans l'étude d'impact et la possibilité que la période où ce débit serait assuré puisse être modifiée pour tenir compte des changements climatiques ;
- l'aspect visuel de la Onzième Chute lorsque le débit réservé atteindrait 13,25 m³/s, voire 3,25 m³/s à certaines périodes de l'année ;
- l'effet du projet sur la valeur des propriétés situées en bordure du tronçon de rivière qui subirait des modifications de régime hydraulique ;

- ce qui est prévu pour mettre en valeur le capital-nature des propriétés adjacentes au projet ;
- les éventuels bénéfices pour les résidents locaux, comme une diminution du coût de leur électricité ;
- l'engagement du promoteur à aménager un parc visant à favoriser la pratique d'activités de plein air au site de la Onzième Chute et à stimuler le développement récréotouristique régional ;
- la restauration des chemins d'accès après les travaux découlant du projet.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bureau de la municipalité de Girardville	180, rue Principale
Bibliothèque municipale de Girardville	180, rue Principale
Bibliothèque de Dolbeau-Mistassini <i>Accès Internet gratuit</i>	175, 4 ^e Avenue
Bibliothèque de Mashteuiatsh <i>Accès Internet gratuit</i>	77, rue Uapakalu

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
19 septembre 2014	<i>Le Quotidien</i>	
21 septembre 2014		<i>Progrès-Dimanche</i>
1 ^{er} octobre 2014		<i>Nouvelles Hebdo</i>
8 octobre 2014	<i>Le Soleil</i>	
9 octobre 2014	<i>La Presse</i>	

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
11 septembre 2014 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean	438	Site Web et compte Twitter du BAPE
15 septembre 2014 Ajout d'un nouveau centre de consultation régional	Médias écrits et électroniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean	441	Site Web et compte Twitter du BAPE
14 octobre 2014 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE

Les séances d'information

Date	Le mardi 14 octobre 2014
Lieu	Centre sportif de Girardville, 425, avenue Brisson
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Yvon Deshaies, analyste
Promoteur	M. Denis Taillon, président du conseil d'administration, Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean M. Marc Morin, directeur général, Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean M. Sylvain Lacasse, biologiste, Consortium Cegertec AECOM
Assistance	114 personnes
Durée	1 h 30

Date	Le mercredi 15 octobre 2014
Lieu	Salle communautaire du centre Amishkuisht, 77, rue Uapakalu. Mashteuiatsh
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Yvon Deshaies, analyste
Promoteur	M. Denis Taillon, président du conseil d'administration, Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean M. Marc Morin, directeur général, Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean M. Sylvain Lacasse, biologiste, Consortium Cegertec AECOM
Assistance	10 personnes
Durée	50 minutes

Les relations de presse

Deux journalistes étaient présents à la séance d'information tenue à Girardville : un du journal *Le Quotidien* et l'autre de l'hebdomadaire *L'Étoile du lac*.

Une journaliste de *Radio-Canada télé* était présente à la séance d'information du 15 octobre à Mashteuiatsh.

La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis le 11 septembre 2014, *Le Léopard.com*, *radio-canada.ca* et *Portail construction.com* et la station de radio *CRHL-FM* de Roberval ont annoncé la tenue de la séance d'information du 14 octobre et ont repris sensiblement le contenu du communiqué de presse. Le lendemain de cette séance, les journaux *Le Quotidien* et *L'Étoile du lac* ainsi que la station de radio *CHVD de Dolbeau-Mistassini* ont mentionné le déroulement de la soirée d'information.

Les communautés autochtones

Il est à noter que la communauté autochtone de Mashteuiatsh est partenaire dans le projet. À la suite d'une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il a été décidé d'ouvrir un centre de consultation temporaire au sein de la communauté pour permettre aux citoyens d'avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude d'impact. Également, à la demande du Conseil de bande de Mashteuiatsh, le BAPE a organisé la séance d'information du 15 octobre à Mashteuiatsh. Aucune question ou préoccupation n'a été exprimée parmi les quelques personnes présentes.

Karine Lavoie

Québec, le 6 novembre 2014

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Yvon Deshaies, analyste